



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

COMpte Rendu

Réunion publique quartier de la Pierre et la Mollaz 05 mars 2025 – 19H00 Salle consulaire - Mairie

Présents :

Elus - Mairie : Jean-Marc PEILLEX, Maire, Véronique CLEVY Adjoint déléguée au Maire, Monique RACT Adjoint déléguée au Maire, Michel STROPIANO Adjoint délégué au Maire, Julien AUFORT Conseiller Municipal.

Services Municipaux : Marc SIROP DST, Jean Luc LOMBARD Responsable service Voirie.

Monsieur le Maire introduit la réunion en demandant aux différentes personnes s'étant déplacées de se présenter, usagers, élus et services. Puis rappelle le principe d'organisation des réunions publiques, qu'elles soient celles des Bourgs ou de quartiers.

Sans suit un rappel sur les autorisations d'urbanismes accordées sur le secteur, où certaines n'ont pas été respectées et on fait l'objet d'AIT (Arrêt Interruptif de Travaux). Un écart entre réalisation et autorisation ne peut donner lieu à régularisation.

Quelques informations sont ensuite données quant aux réalisations à venir sur le secteur :

- Achèvement des travaux d'enrobés sur la route de la Mollaz. Ce revêtement a nécessité, préalablement, de restructurer une zone d'affaissement de la chaussée et dont la réalisation tardive en 2024 a induit le report des enrobés en 2025.
- Un muret bordant la route de Mollaz, à son aval, vers la propriété de Monsieur BRISEPIERRE sera repris par les services municipaux dans le courant du printemps.
- La réparation des points d'éclairage publics toujours en défaut est bien programmée, mais les services municipaux accusent du retard sur ces interventions, du fait de l'importance de celles-ci, en conséquence du départ de l'électricien dont le remplaçant a été difficile à trouver. Un échange avec les personnes présentes permet de prendre note de leurs demandes, lesquelles doivent être planifiées par les services municipaux.
- L'accotement de chaussée, route de la Mollaz, coté amont, le long du Groupe Scolaire Marie Paradis, doit être nettoyé. Sur ce même secteur, un courrier de rappel doit être adressé aux propriétaires des arbres qui penchent dangereusement sur la chaussée.
- Impasse des Lucioles : la cunette béton située à droite de la route, dès son entrée, doit être nettoyée, ainsi que les ouvrages de collecte. Sur ce même secteur, un courrier doit être adressé à Enedis, pour refixation de la goulotte de protection de leur câble longeant le support situé au départ de la VC. De même un courrier doit être adressé au propriétaire de l'ancienne école, pour entretien de sa propriété, les végétaux créant une gêne pour le voisinage
- Pont route de la Mollaz. Une arrasée en béton est dégradée et doit être reprise.
- Un arbre couché dans le ruisseau du dard, au droit de l'ouvrage de rétention, doit être enlevé pour éviter qu'il génère des embacles.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

- Un bloc de rocher est signalé comme gênant en bord de chaussée, au 665 route de la Mollaz. Cette situation doit faire l'objet d'une intervention pour sécurisation.

La réunion se termine sur le sujet du déploiement de la fibre, avec des informations données aux habitants pour en disposer sans attendre le déploiement en cours par les services du Syane.

Après échanges entre l'assemblée et Monsieur le Maire, ce dernier clôture la réunion avec le verre de l'amitié.



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX